

# PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL



2024-2030

## Synthèse visuelle

---



Pour plus d'informations, consultez le projet de PCAET sur le site [www.cc-bdp.fr](http://www.cc-bdp.fr). Une consultation publique a lieu du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2024 : donnez votre avis !

*Registre papier également disponible aux horaires d'ouverture à l'accueil de la CCBDP à Nyons et à Buis-les-Baronnies.*

# ?!! QU'EST-CE QU'UN PCAET ?

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de transition écologique. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes :

## CLIMAT

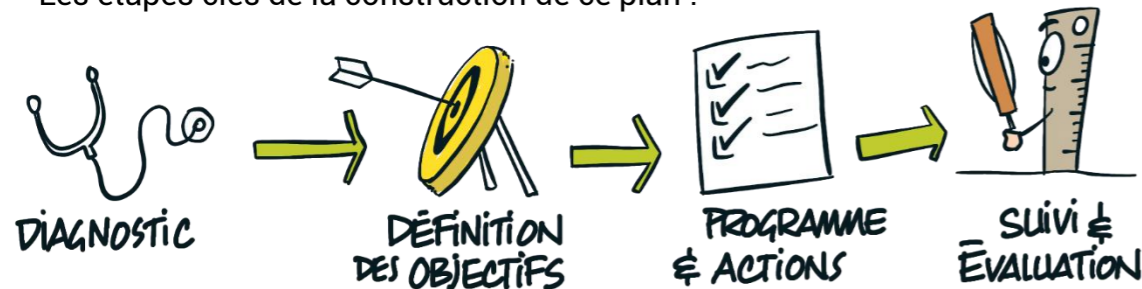
- Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique
- Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Séquestration nette de carbone

- ## AIR
- Bilan des émissions de polluants atmosphériques

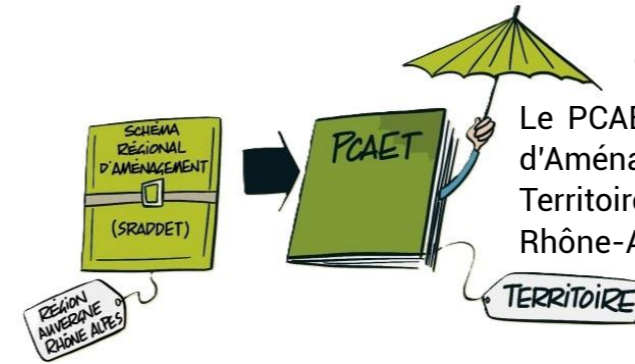
- ## ENERGIE
- Bilan des consommations énergétiques
  - Production d'énergie renouvelable et de récupération et potentiel de développement sur le territoire
  - Réseau de transport et de distribution d'énergie

## ETAPES

Les étapes clés de la construction de ce plan :



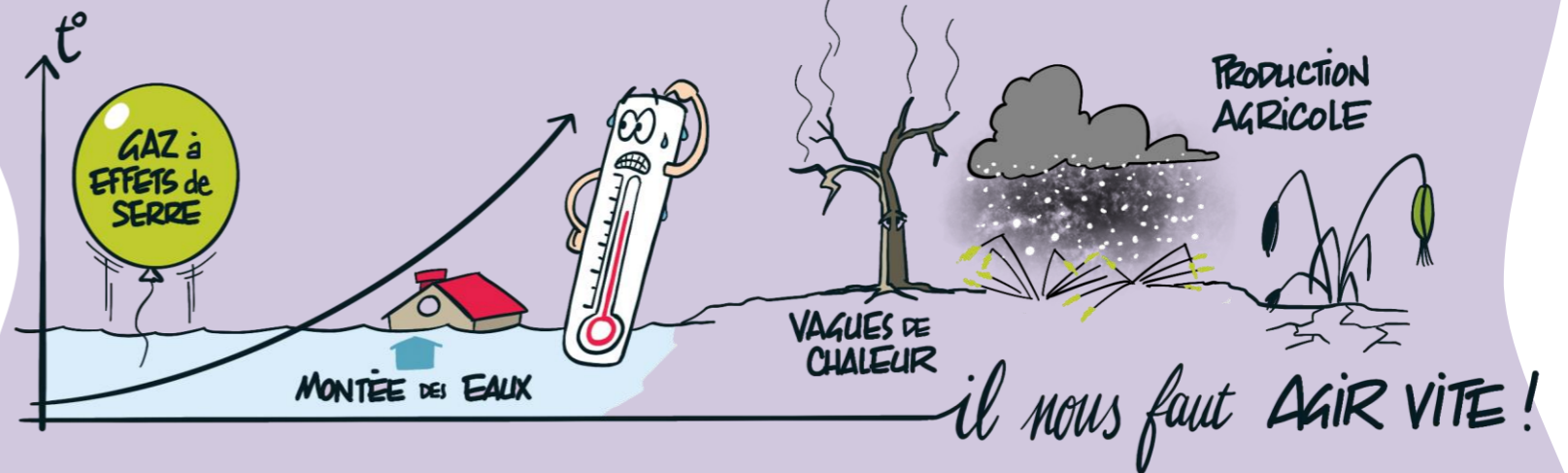
## L'ÉCHELLE RÉGIONALE



Le PCAET doit être compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), adopté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en avril 2020.

## POURQUOI UN PCAET ?

Les effets du changement climatique se font de plus en plus sentir sur notre territoire. Les vagues de chaleur rallongent ; les épisodes de gel détruisent nos cultures ; la disponibilité de la ressource en eau devient plus incertaine et les feux de forêt menacent.



Pour répondre à ces aléas climatiques, le Plan Climat-Air-Energie se saisit de deux leviers complémentaires :

### L'adaptation

C'est transformer notre territoire pour qu'il soit adapté aux effets inévitables du changement climatique.

### L'atténuation

C'est réduire notre impact sur le changement climatique, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, cause majeure du réchauffement.

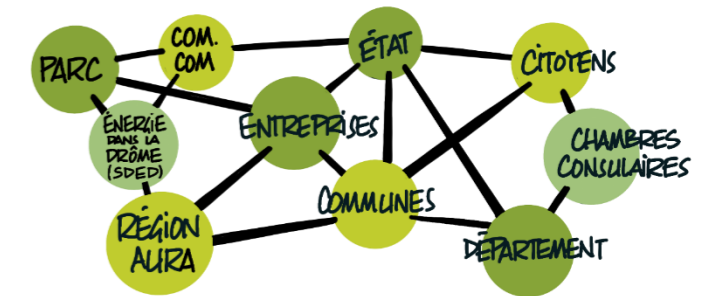
## CO-CONSTRUCTION

Pour co-construire un plan d'actions efficace et partagé par le plus grand nombre, les élus ont choisi d'associer les habitants, entreprises et associations du territoire dans la démarche.

Les échanges ont pris la forme d'ateliers de concertation à plusieurs étapes clés de la construction de la démarche. Conscients des enjeux, les citoyens ont largement répondu présents et ont contribué à la richesse des débats. De nombreuses idées et initiatives locales ont émergé et permis d'imaginer des solutions innovantes.

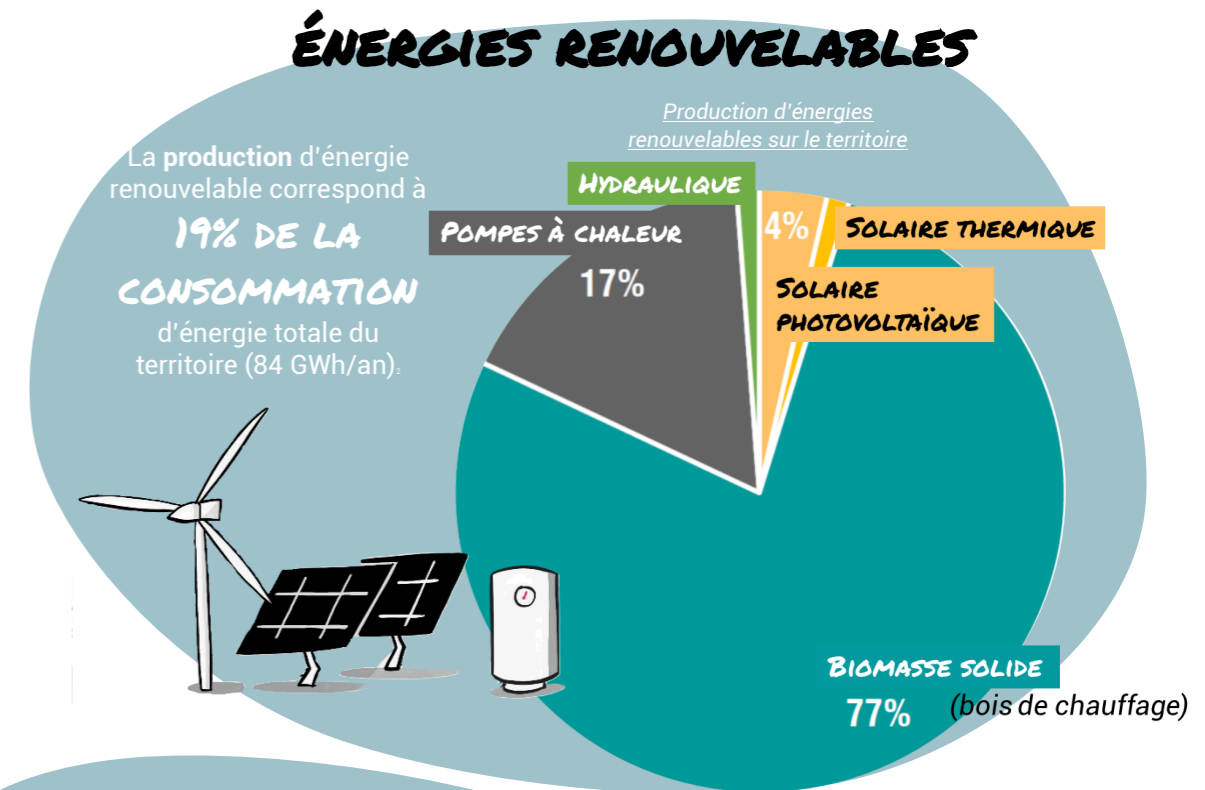
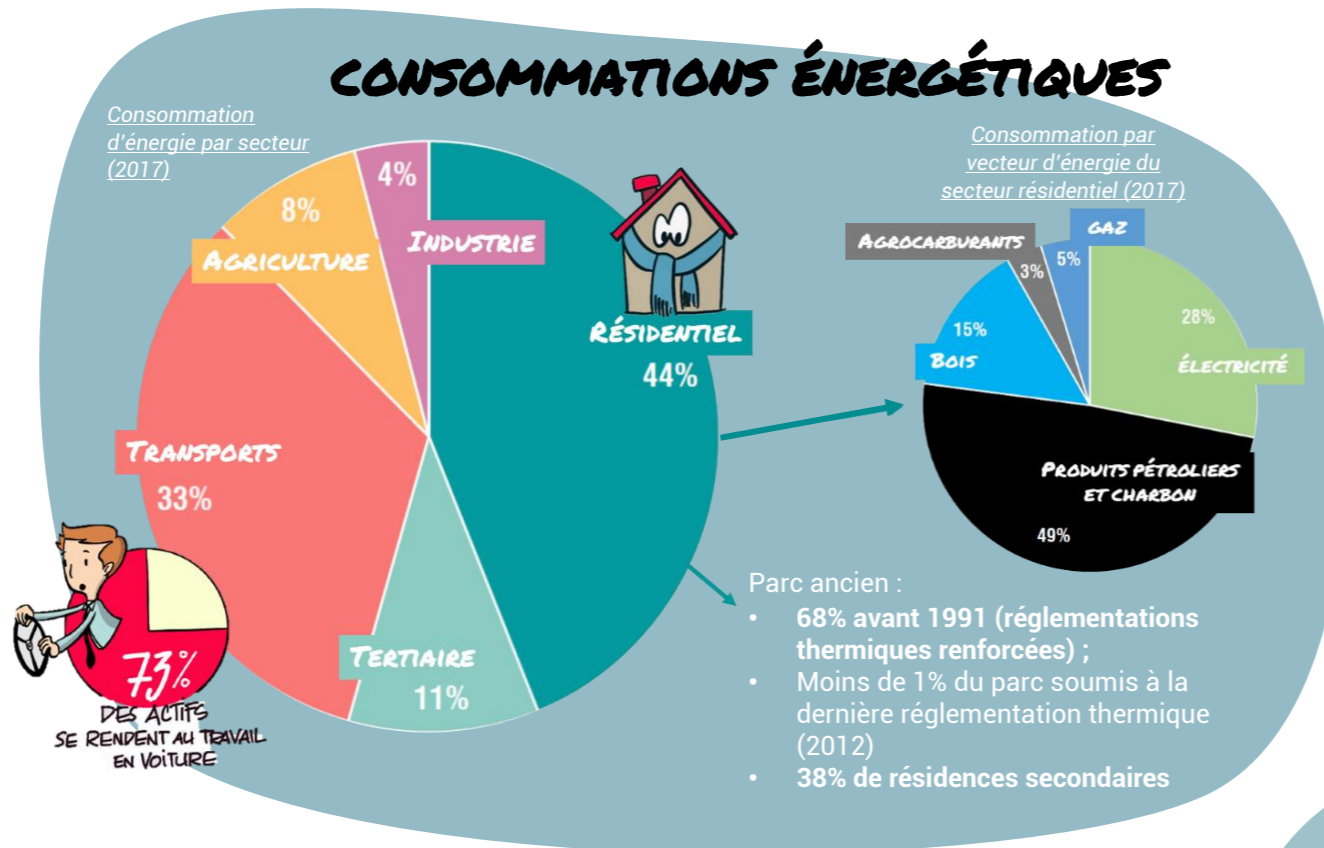
Cela a permis au PCAET d'être le reflet des attentes exprimées par les acteurs institutionnels, les porteurs de projet et les habitants et facilitera sa mise en œuvre opérationnelle dès son adoption.

**Le PCAET est donc une dynamique multi-partenariale et coopérative !**

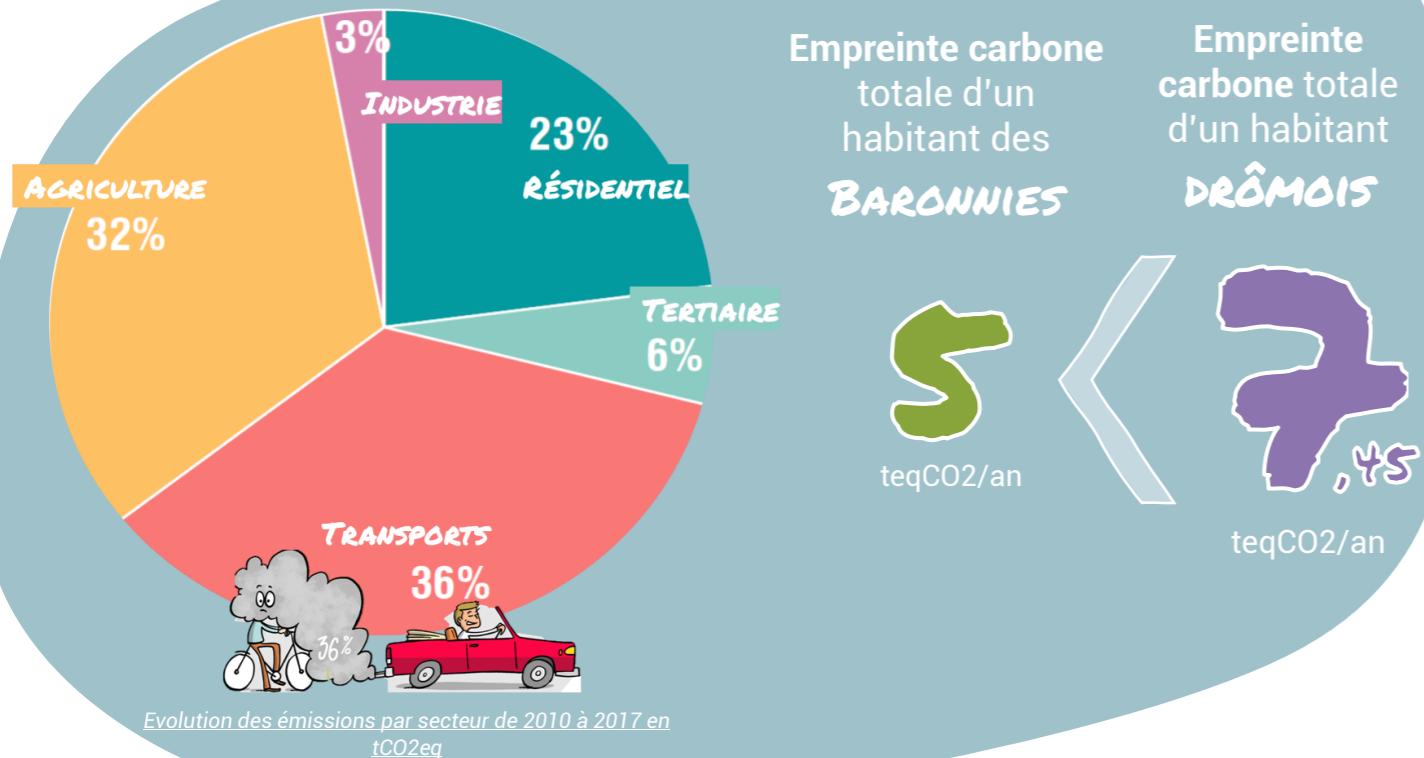


# DIAGNOSTIC

Le diagnostic du PCAET vise à évaluer les enjeux environnementaux et énergétiques de notre territoire. Il identifie les sources principales d'émissions de gaz à effet de serre, analyse les consommations énergétiques, la production actuelle d'énergies renouvelables et examine les vulnérabilités liées au changement climatique. Ce diagnostic permet de dresser un état des lieux précis, indispensable pour définir des actions efficaces.



## ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



## ÉVOLUTION DES ALÉAS CLIMATIQUES

Comparaison entre la période de 1976-2005 et les prévisions en 2050

1976-2005	2050
1 JOUR TRÈS CHAUD (>35°C)	7 JOURS TRÈS CHAUD (>35°C)
52 JOURS ESTIVAUX (≥25°C)	90 JOURS ESTIVAUX (≥25°C)
2 NUITS CHAUDES (>20°C)	14 NUITS CHAUDES (>20°C)
4 JOURS AVEC RISQUES SIGNIFICATIFS DE FEUX DE VÉGÉTATION	25 JOURS AVEC RISQUES SIGNIFICATIFS DE FEUX DE VÉGÉTATION
REPRISE DE LA VÉGÉTATION LE 16 MARS	REPRISE DE LA VÉGÉTATION LE 22 FÉVRIER



# OBJECTIFS

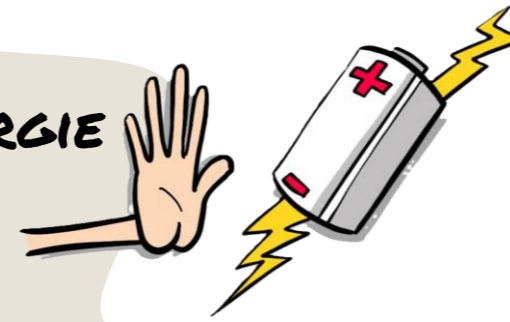
Année de référence : 2015

## 1 RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

**-38%**

de consommation  
d'énergie finale  
d'ici 2050

- 43% Résidentiel
- 37% Tertiaire
- 61% Transports routiers
- 33% Agriculture
- 10% Industrie



La stratégie du PCAET a permis de dessiner des objectifs stratégiques à horizon 2050 (voir rapport de stratégie).

Ces objectifs ont été définis sur l'ensemble des secteurs d'activités du territoire (résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, industrie) et pour l'ensemble des enjeux visés dans le cadre du PCAET (consommation d'énergie, production d'énergies renouvelables, émissions de Gaz à Effet de Serre, polluants atmosphériques, séquestration carbone et autonomie en énergie renouvelable).

Ces objectifs sont issus du scénario territorialisé qui dresse la trajectoire climat-air-énergie la plus équilibrée pour notre territoire.

Suite aux ateliers réalisés les 25 et 26 mai 2021, les grandes orientations stratégiques ont été hiérarchisées et qualifiées. Ce travail permet de proposer un scénario complémentaire au scénario tendanciel et au scénario maximal : le scénario territorialisé. Ce scénario territorialisé affiche ainsi des objectifs adaptés aux réalités du territoire pour être au plus proche de ses spécificités, et à la hauteur des consommations et émissions de celui-ci. Il est ajustable en fonction des décisions des élus, dans les choix des objectifs et de priorisations des actions, mais également dans l'effort commun avec l'ensemble des acteurs locaux.

## 2 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

**367** GWh  
d'ici 2050

- 243 GWh - Photovoltaïque
- 6 GWh - Solaire thermique
- 1 GWh - Hydraulique
- 75 GWh - Biomasse solide
- 42 GWh - Biogaz

## 3 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

Réduire les  
émissions de  
**POLLUANTS  
ATMOSPHÉRIQUES**

- 51% de COVNM (composé organique volatil non méthanique)
- 50% de NH3 (ammoniac)
- 78% de Nox (oxydes d'azote)

## 4 RÉDUIRE L'IMPACT CLIMATIQUE

**-73%**

d'émission de gaz  
à effet de serre  
d'ici 2050

- 99% Résidentiel
- 99% Tertiaire
- 67% Transports routiers
- 36% Agriculture
- 42% Industrie

## 5 S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Faire face aux impacts et  
**RÉDUIRE NOTRE  
VULNÉRABILITÉ**

- Dégradation de la santé des habitants et des estivants
- Mise en danger des systèmes économiques et touristiques et limitation du développement du territoire
- Mise en péril de la sécurité des habitants

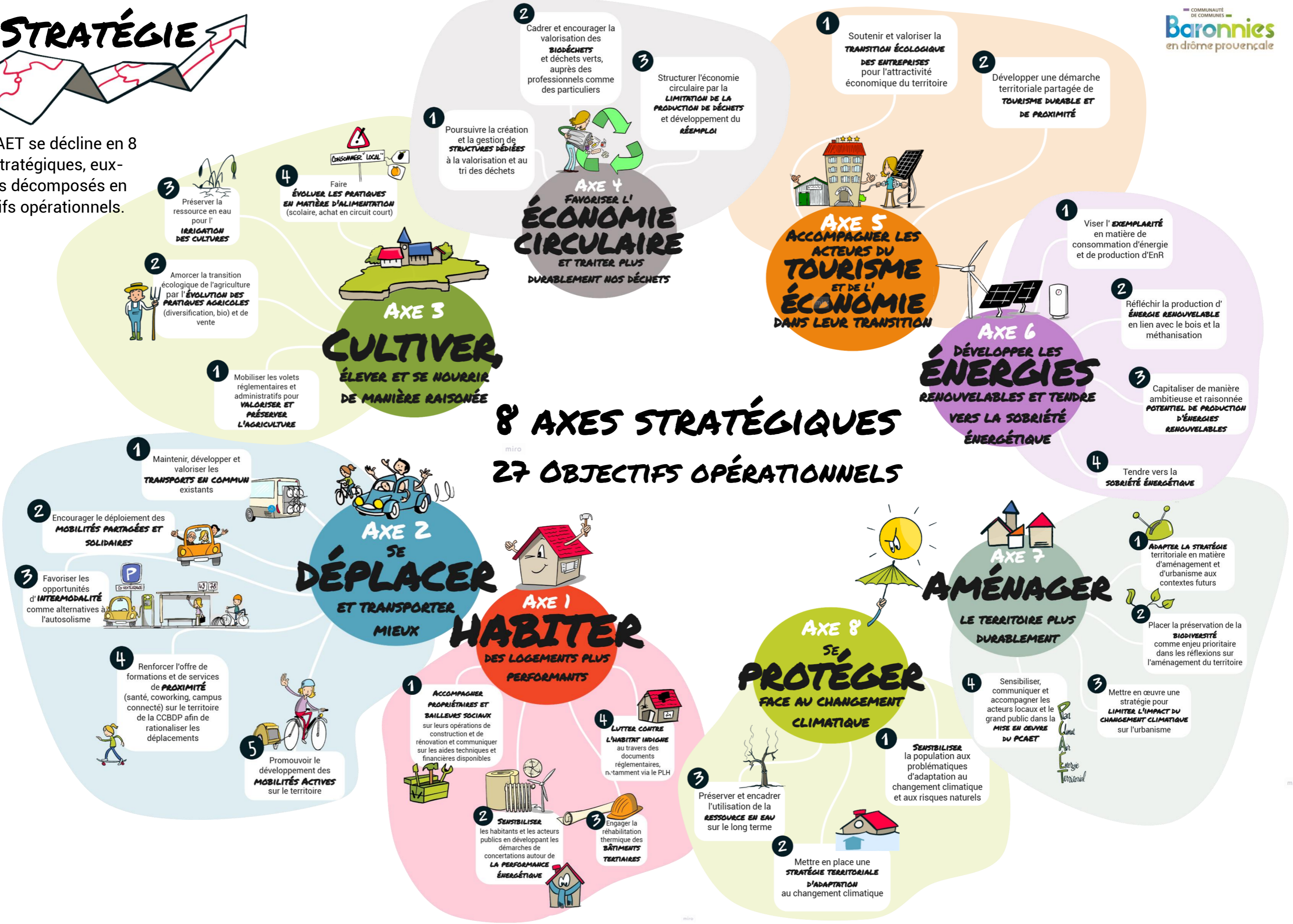
## 6 FAIRE DES ÉCONOMIES EN MATIÈRE DE DÉPENSE ÉNERGÉTIQUE



# STRATÉGIE

Le PCAET se décline en 8 axes stratégiques, eux-mêmes décomposés en objectifs opérationnels.

## 8 AXES STRATÉGIQUES 27 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



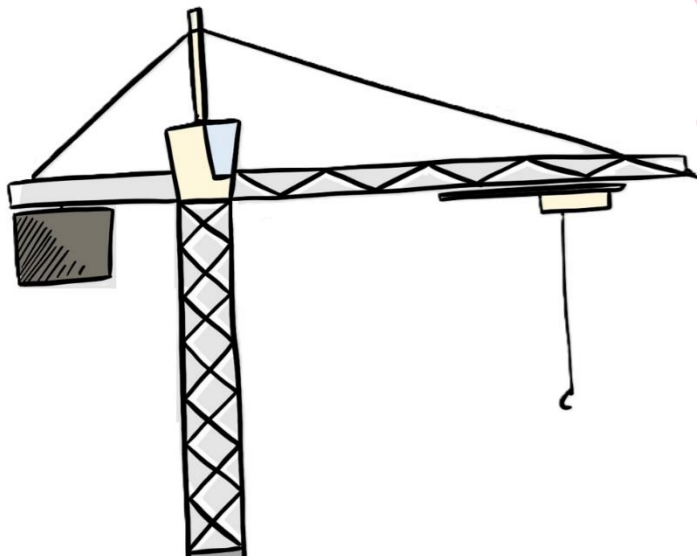




# PLAN D' ACTIONS

Ces actions ont été construites à horizon 2030, dans une logique de visibilité pour la collectivité et afin de correspondre à l'échéance finale de ce premier PCAET (6 ans).

Afin d'en savoir plus sur le détail des actions (description, cible, calendrier, acteurs, moyens, indicateurs de suivi...), vous pouvez vous référer au plan d'action du PCAET, disponible auprès de la CCBDP (à l'accueil ou en ligne).



<sup>1</sup> SDIE : Schéma Directeur Immobilier Energétique  
<sup>2</sup> PLH : Programme Local de l'habitat

Mettre en place un Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)  
REF : A1-001.1

Organiser des retours d'expérience par des architectes sur la rénovation et la construction vertueuse  
REF : A1-001.2

Organiser des animations sur la rénovation énergétique et d'habitat durable  
REF : A1-002.1



Réaliser et mettre en œuvre un SDIE<sup>1</sup> pour le patrimoine de la CCBDP  
REF : A1-003.1

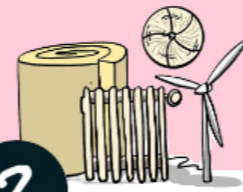
Rénover énergétiquement les bâtiments municipaux et les logements sociaux  
REF : A1-003.2



**1** ACCOMPAGNER PROPRIÉTAIRES ET BAILLEURS SOCIAUX sur leurs opérations de construction et de rénovation et communiquer sur les aides techniques et financières disponibles



**2** SENSIBILISER les habitants et les acteurs publics en développant les démarches de concertations autour de LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE



**3** Engager la réhabilitation thermique des BÂTIMENTS TERTIAIRES

**4** LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE au travers des documents réglementaires, notamment via le PLH<sup>2</sup>



Réaliser une étude pré-opérationnelle et mettre en œuvre une Opération Programmée pour l'amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale  
REF : A1-004.1

Réaliser un Programme Local de l'Habitat (PLH)  
REF : A1-004.2

# AXE 2 SE DÉPLACER ET TRANSPORTER MIEUX

Améliorer la couverture de transport (TC<sup>3</sup>, TS<sup>4</sup> et TAD<sup>5</sup>) et améliorer la lisibilité des offres et leur accessibilité intermodale  
REF : A2-001.2



Renforcer la couverture et les liaisons de TC et TS entre les Régions AURA et PACA  
REF : A2-001.1

Mettre en place une navette "NyonsBus" 100% électrique  
REF : A2-001.3

1 Maintenir, développer et valoriser les **TRANSPORTS EN COMMUN** existants



2 Encourager le déploiement des **MOBILITÉS PARTAGÉES ET SOLIDAIRES**



3 Favoriser les opportunités d'**INTERMODALITÉ** comme alternatives à l'autosolisme



4 Renforcer l'offre de formations et de services de **PROXIMITÉ** (santé, coworking, campus connecté) sur le territoire de la CCBDP afin de rationaliser les déplacements



5 Promouvoir le développement des **MOBILITÉS ACTIVES** sur le territoire



Implanter plusieurs abris vélos sécurisés sur le territoire intercommunal  
REF : A2-005.3

Encourager les mobilités douces dans les centres-bourgs  
REF : A2-005.4

Mise en place d'une aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique  
REF : A2-005.5

Mettre en place un prêt « découverte » gratuit de VAE pluriannuellement  
REF : A2-005.2

Développer une offre de location de VAE<sup>6</sup> longue durée à destination d'un public ayant des difficultés de déplacement  
REF : A2-005.1

Favoriser la relocalisation des services de santé pour rationaliser les déplacements hors du territoire  
REF : A2-004.2

Renforcer l'offre de formation par la mise en place d'un campus connecté à Nyons  
REF : A2-004.1

Développer l'offre de coworking en fonction des besoins et des capacités du réseau numérique  
REF : A2-004.4

Etendre le service de portage de repas et privilégier le transport durable des repas  
REF : A2-004.3



Mettre en place des voitures en autopartage sur le territoire  
REF : A2-002.2

Encourager la mobilité solidaire pour les déplacements de RDV médicaux comme le dispositif Mobisol26  
REF : A2-002.3

Etudier et mettre en place des lignes de covoiturage et d'auto-stop organisé  
REF : A2-002.1

Favoriser l'intermodalité vers des pôles de correspondances des gares TGV proches  
REF : A2-003.2

Aménager des espaces facilitant l'intermodalité, et en particulier le covoiturage  
REF : A2-003.1

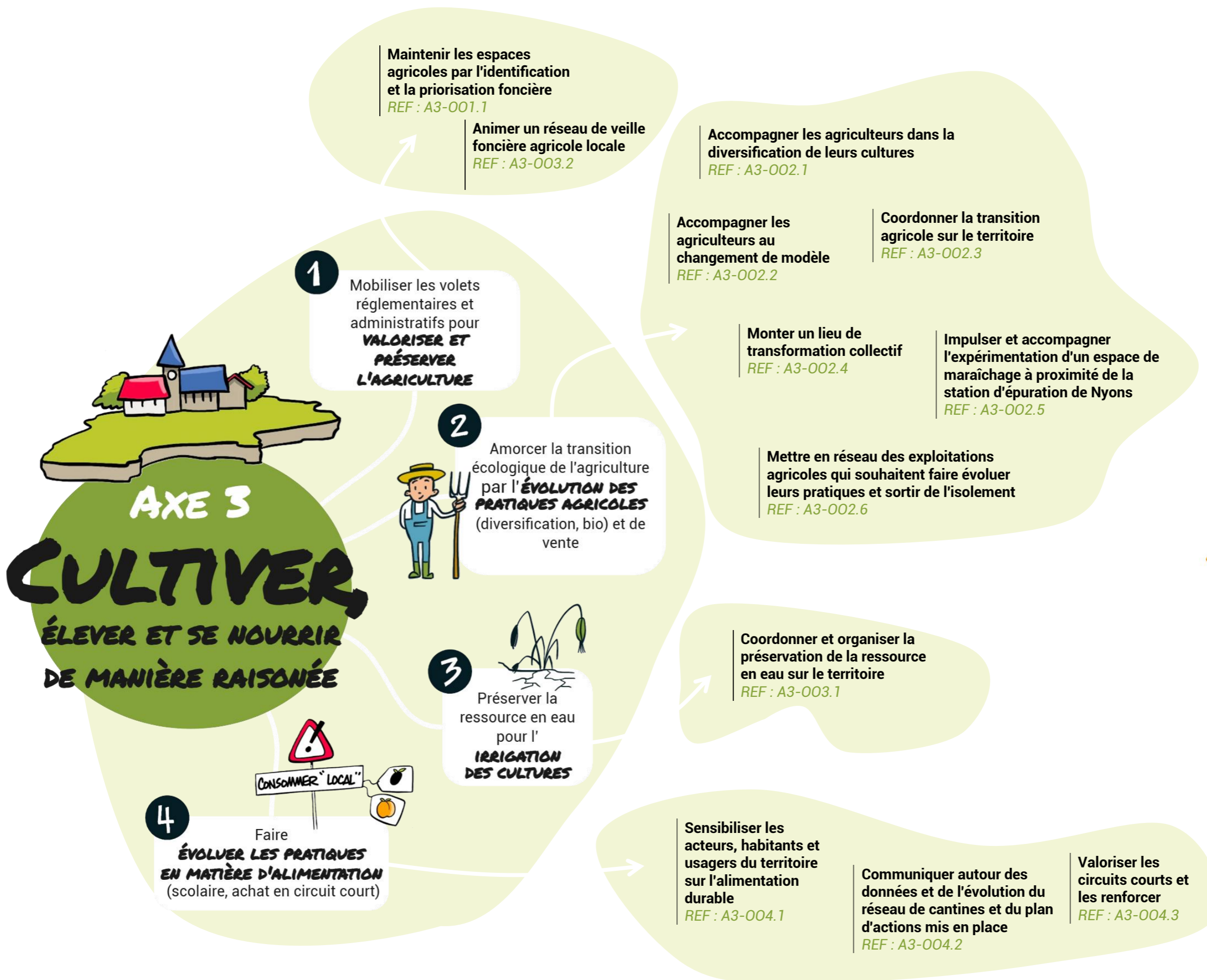
Réaliser et diffuser des vidéos présentant les différentes solutions d'écomobilité du territoire  
REF : A2-003.3

Animer des temps sur la mobilité auprès des habitants  
REF : A2-003.4

Concevoir un projet d'une centrale des mobilités  
REF : A2-003.5

<sup>3</sup>TC : Transports de commun <sup>5</sup>TAD : Transports à la demande  
<sup>4</sup>TS : Transports scolaires <sup>6</sup>VAE : Vélo à assistance électrique





Cet axe 3 est en lien fort avec le Projet alimentaire territorial (PAT) porté par le Parc naturel régional des Baronnies provençales.





## AXE 5 ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TOURISME ET DE L' ÉCONOMIE DANS LEUR TRANSITION

- 1 Soutenir et valoriser la **TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES** pour l'attractivité économique du territoire
- 2 Développer une démarche territoriale partagée de **TOURISME DURABLE ET DE PROXIMITÉ**

- Soutenir l'élaboration de plans mobilité employeur  
REF : A5-001.1
- Accompagner au développement de l'autoconsommation énergétique des entreprises du territoire  
REF : A5-001.2
- Créer une attractivité du territoire pour les entreprises en faveur de la transition écologique  
REF : A5-001.3
- Développer une offre de tourisme durable  
REF : A5-002.1
- Faire émerger des actions pour limiter l'impact du changement climatique sur le tourisme  
REF : A5-002.3
- Encourager les pratiques touristiques respectueuses de l'environnement dans les sites naturels  
REF : A5-002.5
- Elaborer un Plan de circulation et de stationnement pour les sites hyper-fréquentés et fragiles  
REF : A5-002.7
- Maintenir la qualité de l'air du territoire dans une démarche d'attractivité touristique et résidentielle  
REF : A5-002.2
- Sensibiliser le grand public par des actions d'éducation à l'environnement, pour une animation territoriale destinée aux touristes  
REF : A5-002.4
- Développer des stratégies pour offrir des alternatives à la voiture pour les touristes  
REF : A5-002.6

- Gérer en proximité les biodéchets en massifiant la diffusion et la maîtrise des composteurs  
REF : A4-002.1
- Distribuer gratuitement biannuellement du compost auprès des particuliers du territoire  
REF : A4-002.2

- Cadrer et encourager le broyage et le réemploi des déchets verts in situ  
REF : A4-002.3
- Faciliter le tri et le compostage des biodéchets des écoles et structures petite enfance/enfance/jeunesse  
REF : A4-002.4

- Faciliter le tri et le compostage des biodéchets des professionnels  
REF : A4-002.5
- Etendre les projets de ressourcerie (notamment à proximité des déchèteries)  
REF : A4-003.1
- Favoriser les démarches Zéro Déchet  
REF : A4-003.2

- Réduire les emballages et contenants jetables pour les portages de repas  
REF : A4-003.3

- Gérer les 3 déchèteries et améliorer le service rendu aux habitants  
REF : A4-001.1
- Créer une déchèterie pour les entreprises  
REF : A4-001.2

- Réaliser une étude d'harmonisation et d'optimisation du service publique de prévention et de gestion des déchets  
REF : A4-001.3

- 2 Cadrer et encourager la valorisation des **BIODÉCHETS** et déchets verts, auprès des professionnels comme des particuliers
- 3 Structurer l'économie circulaire par la **LIMITATION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS** et développement du **RÉEMPLOI**

- 1 Poursuivre la création et la gestion de **STRUCTURES DÉDIÉES** à la valorisation et au tri des déchets



## AXE 4 FAVORISER L' ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET TRAITER PLUS DURABLEMENT NOS DÉCHETS



Cet axe 6 est travaillé en lien étroit avec le SDED et le Parc naturel régional qui portent une grande partie de ces actions.

1

Viser l'**EXEMPLARITÉ** en matière de consommation d'énergie et de production d'EnR<sup>7</sup>

Elaborer un plan de paysage énergétique  
REF : A6-001.1

Développer des projets de Centrales Villageoises  
REF : A6-001.2

Elaborer une maîtrise d'usage pour améliorer le suivi d'exploitation des équipements intercommunaux  
REF : A6-001.3

Créer un référentiel énergie et paysage  
REF : A6-001.5

Installer des panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation collective public/privé  
REF : A6-001.4

Elaborer une stratégie forestière à l'échelle du PNR des Baronnies Provençales  
REF : A6-002.1

Réfléchir à une gestion communale du patrimoine forestier pour le chauffage des bâtiments municipaux  
REF : A6-002.2

2

Réfléchir la production d'**ÉNERGIE RENOUVELABLE** en lien avec le bois et la méthanisation

Elaborer une réflexion autour du potentiel de la méthanisation avec les exploitations agricoles  
REF : A6-002.3

3

Capitaliser de manière ambitieuse et raisonnée **POTENTIEL DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Elaborer un Schéma Directeur des Energies  
REF : A6-003.1

Désamianter et optimiser les EnR de toitures bien exposées  
REF : A6-003.2

Améliorer les réseaux électriques pour l'autoconsommation énergétique  
REF : A6-003.3

Installer des ombrières photovoltaïques sur certains parkings  
REF : A6-003.4

Développer la production d'ENR solaire thermique  
REF : A6-003.5

4

Tendre vers la **SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE**

Tendre vers une baisse de la consommation d'énergie des communes lié à l'éclairage public  
REF : A6-004.1

Réorganiser les usages et rénover des bâtiments communaux  
REF : A6-004.2

Animer la cellule de travail "économie d'énergie" à Nyons  
REF : A6-004.3

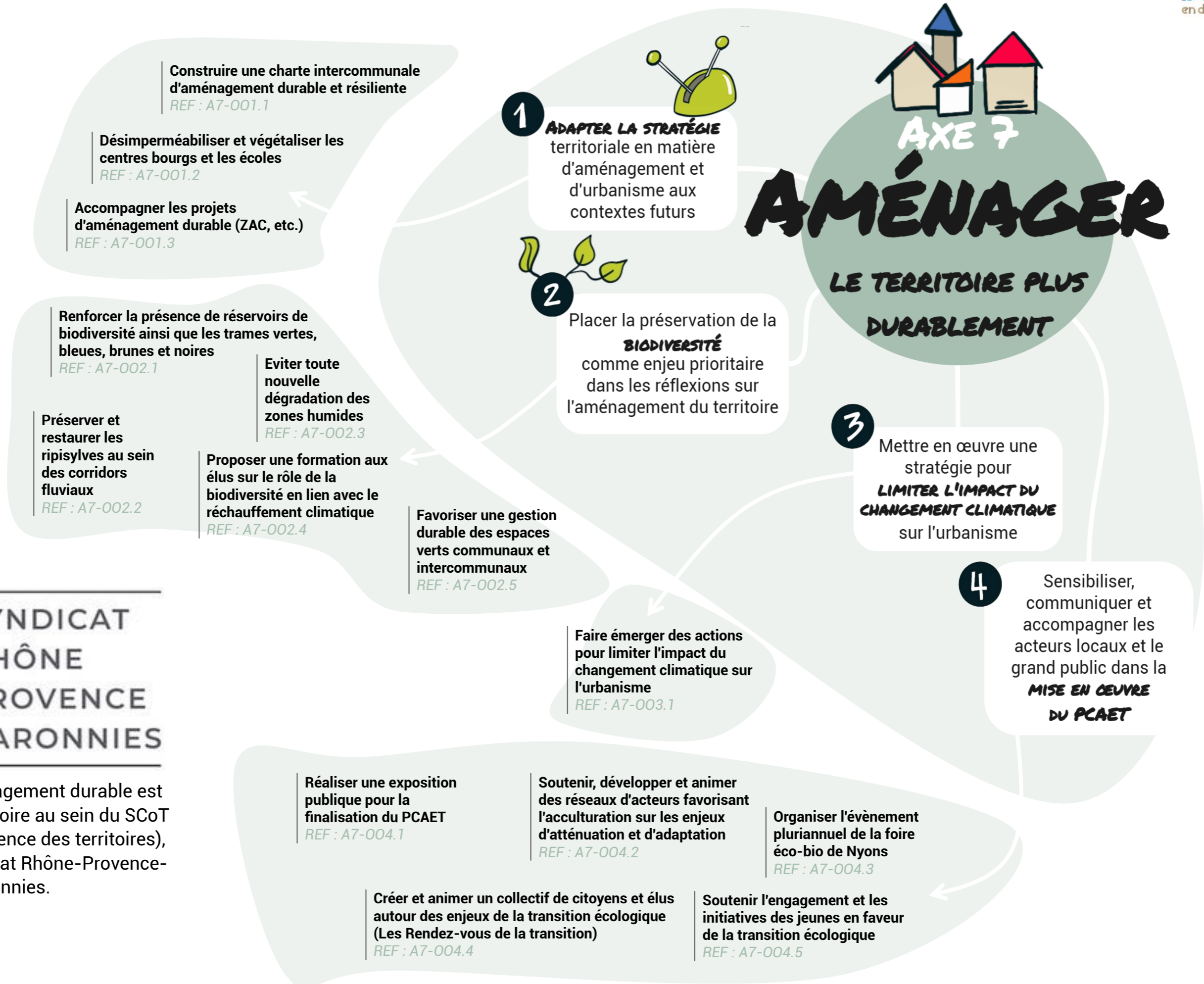
Organiser l'information auprès du grand public sur la sobriété énergétique  
REF : A6-004.4

**AXE 6**  
**DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE**



<sup>7</sup> EnR : Energies renouvelables





L'enjeu de l'aménagement durable est réfléchi sur le territoire au sein du SCoT (Schéma de cohérence des territoires), porté par le Syndicat Rhône-Provence-Baronnies.

**AXE 8**  
**SE PROTÉGER**  
**FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**



**1**

**SENSIBILISER** la population aux problématiques d'adaptation au changement climatique et aux risques naturels

Créer et diffuser un carnet des effets du changement climatique dans les Baronnies provençales  
*REF : A8-001.1*

Faire émerger une culture commune de l'adaptation au changement climatique  
*REF : A8-001.2*



**2**

Mettre en place une **STRATÉGIE TERRITORIALE D'ADAPTATION** au changement climatique

Former les élus et les secrétaires de mairie sur l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde  
*REF : A8-002.1*

Mettre en place un Plan de massif DFCI par un groupement de communes  
*REF : A8-002.2*

Coconstruire un plan d'action d'adaptation au changement climatique  
*REF : A8-002.3*

Installer des postes de relevage pour des groupes électrogènes  
*REF : A8-002.4*

Implanter et déplacer des équipements et autres constructions hors des zones à risques  
*REF : A8-002.5*

Elaborer un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS)  
*REF : A8-002.6*

**3**

Préserver et encadrer l'utilisation de la **RESSOURCE EN EAU** sur le long terme



Bénéficier d'un bilan précis de la ressource en eau et mettre en place un programme d'actions  
*REF : A8-003.1*

Sensibiliser les habitants du territoire à la préservation de la ressource en eau  
*REF : A8-003.2*

Soutenir les communes face aux usages illégaux de l'eau en période de restriction d'eau  
*REF : A8-003.3*

Améliorer la gestion de l'eau au sein des communes (infrastructures, gestion individuelle)  
*REF : A8-003.4*



Cet axe 8 sera complété par la suite grâce aux résultats de la démarche TACCT menée par la CCBDP et accompagnée par l'ADEME (agence de la transition écologique). Cette démarche vise à la co-construction, avec les acteurs du territoire, d'une politique d'adaptation au changement climatique.

<sup>8</sup> DFCI : Défense de la forêt contre les incendies





Une question ? Une  
remarque ?

Ecrivez à l'adresse

[climat.baronnies@cc-bdp.fr](mailto:climat.baronnies@cc-bdp.fr)

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

**Baronnies**  
en drôme provençale

**FRANCE  
NATION  
VERTE** >

Agir • Mobiliser • Accélérer

**LE FONDS VERT**  
pour l'accélération  
de la transition  
écologique dans  
les territoires



**territoire  
d'énergie**

DRÔME - SDED